

Manœuvre/Aide domestique (concierge)

DEUX (2) POSTES RÉGULIERS À TEMPS COMPLET

(Sous réserve du Bureau de placement)

Être dans l'équipe du Cégep de Baie-Comeau, c'est franchement faire partie d'une famille. Ici, on prône la bienveillance, l'audace, l'inclusion, l'engagement et la collaboration. On travaille dans le plaisir, à accompagner la population étudiante ainsi que notre personnel dans leur réussite éducative et l'atteinte de leur plein potentiel.

On est de loin ton meilleur choix!

Pourquoi choisir le Cégep de Baie-Comeau/cet emploi?

- On prône le bien-être au travail;
- Rémunération de **21,27\$** de l'heure, plus une prime de soir;
- Rémunération basée sur un horaire de 38,75 heures (pour un employé à temps plein);
- Minimum de quatre semaines de vacances par année (pour employés à temps complet), pouvant aller **jusqu'à 10 semaines** avec l'acquisition de vacances additionnelles;
- Possibilité de poursuivre des activités de perfectionnement;
- Cégep en plein développement;
- Proximité avec les étudiants;
- Accès aux installations culturelles, sportives (gym, activités, etc.) et club social bien actif;
- Programme d'aide aux employés et services de télémédecine;
- Régime de retraite à prestation déterminée (RREGOP);
- Assurances collectives (vie, maladie, etc.);
- Divers congés possibles.

Quelles sont les qualifications requises ?

Scolarité et expérience

Aucune qualification spécifique n'est requise.

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à accomplir des travaux d'entretien ménager, physique et préventif, de même que des travaux de réparations mineures. Il comporte également le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel.

Quelques attributions caractéristiques

- Effectuer des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement. Balayer, passer l'aspirateur, laver, nettoyer et cirer, selon le cas, les tapis, les murs, les plafonds, les planchers, le mobilier et les grillages de ventilation de divers locaux, y compris des salles de toilette et de rangement d'équipements sportifs. Aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, ramasser et jeter les rebuts et laver les vitres; à l'extérieur, tondre le gazon, épandre les engrais, ramasser et jeter les feuilles mortes, vider les poubelles et enlever la neige des toitures, entrées, trottoirs et aires de jeux.
- Remplacer les ampoules, tubes fluorescents et fusibles, enlever, poser et ranger les doubles fenêtres; l'hiver, accomplir les travaux d'épandage nécessaires à assurer la sécurité des lieux de circulation extérieure.
- Effectuer tout genre de travaux de réparations mineures. Voir à ce que les lieux et les équipements soient sécuritaires.
- Seconder la personne ouvrière qualifiée, à l'occasion, en manipulant les matériaux et objets lourds, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils.
- Dresser et démonter des échafaudages, déplacer du mobilier, dresser et démonter des abris d'hiver, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux et opérer les équipements requis. Préparer les locaux de classe et les salles selon les dispositions demandées.
- Accomplir toute autre tâche connexe au besoin.

Un ou des tests de qualification et psychométriques pourraient être soumis aux personnes dont la candidature aura été retenue.

Entrée en fonction

Le plus rapidement possible.

Période d'affichage

Du mardi 16 au lundi 29 avril 2024, à 16 h 30

Pour postuler :

Veuillez transmettre les documents suivants à l'adresse courriel dotation@cegepbc.ca, en spécifiant le numéro du concours:

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de l'intérêt porté au Cégep de Baie-Comeau. Un accusé de réception vous sera acheminé par courrier électronique, cependant seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées par téléphone.

Le Cégep de Baie-Comeau est un employeur favorisant l'accès à l'égalité en emploi et invite les candidates et les candidats à identifier leur appartenance à un groupe visé par la **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics**.